

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**SÉANCE du 19 Mars 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de TEILHET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard DUVERGER, Président.

Présents : ROUDIER Renée, LESSORT Guy, THEVENET Bernadette, OLIVIER Eliane, BARRAT Catherine, CHARBONNIER Nelly, COURTOUT CARTIER Sylvie.

ABSENT : M COLLANGE Antoine.

SECRÉTAIRE : Mme Renée ROUDIER.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 12.03.2021

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Mme ROUDIER Renée, Vice-Présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur DUVERGER Bernard Président, cette personne s'étant retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 312,61		0		1 312,61
Opérations de l'exercice	4 284,31	4 256,00				4 256,00
<b>TOTAUX</b>	<b>4 284,31</b>	<b>5 568,61</b>		<b>0</b>	<b>4 284,31</b>	<b>5 568,61</b>
Résultats de clôture		1284,30		0		1 284,30
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>4 284,31</b>	<b>5 568,61</b>			<b>4 284,31</b>	<b>5 568,61</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 284,30</b>		<b>0</b>		<b>1 284,30</b>

2° Constate, les identités de valeur avec les indications au compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ; 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 :

Le Conseil d'Administration :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 :

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Mme Renée ROUDIER, vice-présidente, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

- Résultats de fonctionnement à affecter : 1 284,30 €
- Résultats de l'exercice (Recettes – Dépenses) : -28,31 €
- Excédent de fonctionnement reporté : 1 312,61 €
- Report excédentaire en fonctionnement : 1 284,30 €

#### EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021 :

L'Assemblée procède au vote du Budget Primitif de l'exercice 2021, qui est adopté à l'unanimité.

**Section de Fonctionnement** équilibrée à la somme de : 4 434,30 Euros

Total du budget : 4 434,30 Euros

#### DISTRIBUTION DE SECOURS

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, décide d'allouer la somme de 550€ aux Restaurants du Cœur, et 150€ au Secours Populaire. Cette dépense sera imputée au compte 6571 du budget 2021, section de fonctionnement.

#### DON :

Christian Peyronny a fait un don de 156€.

#### **ORGANISATION DU REPAS 2021 :**

Lors de la réunion du 9 décembre 2020, vu le contexte de la COVID 19, les membres du CCAS avaient décidé de ne pas programmer le repas en mars 2021 et avaient fait le choix de mettre en place des colis pour les personnes de plus de 65 ans habitant à TEILHET, et plus précisément un colis type pour une personne seule et un colis type plus conséquent pour un couple.

Les devis demandés auprès de Carrefour sont examinés et retenus.

La liste des personnes concernées est établie par les membres pour 35 colis pour une personne seule et 31 colis pour un couple.

Renée Roudier et Guy Lessort se chargent de passer commande, les membres du CCAS se partageront la distribution des colis en avril.